



**Communiqué
3 novembre 2021**

INDEMNITE DITE D'INFLATION : ON EST ENCORE LOIN DU COMPTE ON VEUT VIVRE, PAS SURVIVRE.

Lors d'une réunion consacrée à la déclinaison dans la fonction publique des annonces du Premier ministre concernant la mise en place d'une indemnité dite "d'inflation", le ministère a annoncé que les agent-es publics éligibles percevront sur leur traitement de fin janvier la somme de 100€.

Cette indemnité, défiscalisée et désocialisée, fera l'objet d'un versement unique entre décembre et janvier pour tous-tes les agent-es ayant perçu moins de 26 000 euros bruts entre le 1er janvier et le 31 octobre 2021, quel que soit le versant.

L'indemnité sera versée, pleine et entière, sans proratisation ni exclusion (aucun motif d'absence n'est retenu dans le calcul) par l'employeur et sans démarche de l'agent-e public (fonctionnaire et contractuel-le).

Les agent-es publics retraité-es se verront également verser la même somme, par leur caisse de retraite, sur la base d'une pension mensuelle de 2000 euros nets.

Pour Solidaires Fonction Publique, cette indemnité ne correspond ni aux enjeux ni aux nécessités.

A titre d'exemple :

Compte tenu de l'inflation cumulée entre octobre 2016 et octobre 2021 (soit 5,5%), pour un traitement de 24000 euros avant prélèvement à la source, la perte de pouvoir d'achat, non revalorisée, due à l'inflation est de 1185€. Bien loin des 100€ annoncés...

Les agent-es publics connaissent aujourd'hui une véritable urgence de revalorisation salariale, mais celle-ci ne peut passer que par des mesures générales indiciaires et notamment par l'attribution d'un même nombre de points d'indice pour toutes et tous.

Il y a également urgence à reconnaître les qualifications notamment pour les filières dites féminisées.

L'urgence est là ! Et pas à distribuer quelques euros pour se donner bonne conscience. On veut vivre pas survivre !